

Rédacteurs : VIVÉA Délégation Nord Ouest, région Ile-de-France

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : septembre 2023

Date de révision : septembre 2025

Titre du dispositif	Formations MAEC Île-de-France 23-27
Validité du projet territorial	Date de début 15/10/2023 Date de fin 01/06/2029 (soit 2 ans après les derniers engagements dans les MAEC en mai 2027)
Cadre général	
Contexte	VIVÉA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 500 000 contributeurs. VIVÉA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers. L'origine du dispositif Les cahiers charges des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) surfaciques de la programmation 2023-2027, dont l'Etat est autorité de gestion depuis le 1^{er} janvier 2023, imposent aux agriculteurs la participation à une formation au cours des 2 premières années de leur engagement. Les cahiers des charges des MAEC surfaciques en Île de France sont disponibles sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) d'Île de France dans la rubrique relative aux MAEC : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/. Afin d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des cahiers des charges des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de la programmation 2023-2027, la DRIAAF a sollicité VIVEA afin de financer ces formations. Le présent cahier des charges est le résultat du partenariat établi entre VIVEA et la DRIAAF. Ce dernier sera disponible sur le site internet de Vivea (consultable sur www.vivea.fr) et celui de la DRIAAF (https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/).
Public éligible à VIVÉA	Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVÉA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité), conjoints collaborateurs et aides familiaux. Le public prioritaire de ces actions sont les agriculteurs ayant souscrit au moins une MAEC surfacique de la programmation 2023-2027. Si un bénéficiaire est engagé dans plusieurs de ces MAEC au cours de la programmation 2023-2027, alors il sera considéré qu'une participation à une seule formation lui permettra de respecter les obligations de formation de l'ensemble des MAEC en question. De la même manière, si un exploitant s'engage sur de nouvelles MAEC au cours de la programmation, il ne lui sera pas demandé de suivre à nouveau une

	formation. En revanche, les formations devront être en lien avec les mesures souscrites, et répondre aux exigences fixées en fonction de celles-ci en annexe 1 de la présente convention. Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ». Le périmètre géographique Région Ile-de-France.
Cadre réglementaire	-Règlement (UE) n°2021/2115 du parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre la Politique agricole commune et financés par le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) et par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 ; - Articles D.341-6-1 à D. 341-6-9, D.371-8-1 et D.373-8-1 relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux mesures en faveur de l'agriculture biologique du code rural et de la pêche maritime ; - Appendice D du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France approuvé par la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 et détaillant les cahiers des charges des différentes MAEC ; - Arrêté préfectoral annuel spécifique à l'Ile-de-France
Objectifs généraux du projet territorial	L'objectif des formations « MAEC IDF 23-27 » est d'accompagner les exploitants dans la mise en œuvre des obligations contractuelles des MAEC. Ces formations constituent également une opportunité d'ouverture à de nouvelles pratiques agronomiques et techniques respectueuses de l'environnement, et, en cela, à la souscription de nouvelles MAEC, ou à des niveaux plus ambitieux. Le présent cahier des charges définit le champ et les conditions de mise en œuvre de ces « formations MAEC » pour les agriculteurs d'Île de France, par les prestataires de formation.
Actions attendues	
Objectifs de formation	Les propositions de formations attendues doivent répondre aux cahiers des charges des mesures souscrites en Île-de-France. L'organisme de formation spécifiera comment la formation répond à l'un des enjeux principaux identifiés en Île-de-France et aux cahiers des charges des MAEC. Ces éléments figureront dans l'exposé des motifs de sa demande de financement. Les propositions de formation répondront à l'un des 11 champs définis en annexe 1 (titre, objectifs, contenus, moyens pédagogiques).

La durée de la formation	Chaque formation a une durée minimum de 7h.
Lieu de formation	Les formations doivent se dérouler sur le territoire de la région Île de France. Une même formation pourra regrouper des agriculteurs de PAEC différents, et de départements différents.
Période de réalisation des actions	Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2026, Les actions démarrées en année N doivent se terminer impérativement avant le 31 mars de l'année N+1.
Modalités de formation	<u>Les modalités pédagogiques</u> Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ». <u>Moyens d'encadrement, compétences des formateurs</u> Les formateurs et intervenants extérieurs doivent présenter des qualifications et compétences en lien avec les MAEC et les techniques à mettre en œuvre par les exploitants sur leurs entreprises. Ils doivent être capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun. Les compétences des formateurs devront être précisées dans la partie « <i>moyens d'encadrement</i> ».
Modalités d'évaluation	Une évaluation doit être réalisée pour évaluer les acquis et la satisfaction des stagiaires. Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».
Modalités de prise en charge	
Engagements de l'organisme	En répondant à ce dispositif, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis. VIVÉA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent cahier des charges. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVÉA, les justificatifs montrant le respect de ses engagements. L'organisme de formation s'engage, en fin de formation, à faire remonter à la DRIAAF aux 3 adresses email suivantes : florian.von-kerssenbrock@agriculture.gouv.fr anne-laure.laval@agriculture.gouv.fr srea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr la feuille d'émargement spécifique aux formations MAEC dont le modèle est disponible en annexe 2. Ce modèle fait apparaître les éléments suivants : - L'intitulé de l'action de formation, - Les dates de réalisation de la formation, - Les horaires des séances, - Les noms et prénoms du formateur et les coordonnées complètes

	de son organisme de rattachement, - Les noms et prénoms du ou des intervenants, - Les noms et prénoms des participants. Et spécifiquement pour les stagiaires ayant souscrit une MAEC : - Le PAEC dans lequel au moins une MAEC a été souscrite - Le numéro PACAGE de l'exploitation - Le nom de la structure du stagiaire Le traitement des données à caractère personnel recueillies (nom, prénom, numéro PACAGE des bénéficiaires) devra être conforme aux exigences du RGPD et garantir la protection des droits des bénéficiaires. Les données recueillies par les organismes de formation devront être exclusivement dédiées à la transmission auprès des opérateurs de PAEC et à la DRIAAF, autorité de gestion des MAEC 2023-2027, aux fins d'intérêts légitimes et nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, et conservées jusqu'à deux ans après la fin de la programmation 2023-2027. Les organismes de formation, qui assureront la transmission de ces données à la DRIAAF, s'engagent à informer au préalable les stagiaires de la transmission de ces données à la DRIAAF.
Critères de sélection	Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants : • La cohérence du contenu et du déroulement de la formation avec les objectifs et les modalités pédagogiques définis en annexe 1 ; • Le respect des moyens d'encadrement et des autres critères définis dans le présent document ; Le respect de l'intitulé de la formation au format tel qu'imposé en annexe 1 : « MAEC_IDF 23-27_Enjeu X_Intitulé »
Prise en charge	Les actions de formation sont financées par VIVÉA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement. Les règles de financement VIVÉA qui s'appliquent à ce dispositif sont identiques aux règles de financement par heure stagiaire en vigueur au moment du dépôt du dossier. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVÉA peut s'appliquer sur ces actions de formation. VIVÉA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.
Critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	4
Nombre de participants maximum par action	15
L'accompagnement individualisé	

Accompagnement individualisé autorisé	Oui
Formation mixte digitale	
Formation mixte digitale autorisée	Oui
Formation ouverte à distance	
Formation ouverte à distance autorisée	Non
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVÉA sur une session d'instruction du comité régional du lieu de réalisation de la formation : - Dans la priorité 3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » - Dans le domaine de compétence concerné - En utilisant l'intitulé imposé de la formation tel que présenté en annexe 1
Champ d'application	
	Ce projet territorial concerne la région Ile-de-France

Pour en savoir plus sur ce cahier des charges, vous pouvez contacter :

Barbara KUBIK
Conseillère Délégation Nord Ouest
Région Ile de France
Tél. 03 22 33 35 60
Port. 06 07 71 27 15
b.kubik@vivea.fr

Annexe 1 : CHAMPS DES FORMATIONS

MAEC23-27 Eau/Sol : Adapter sa fertilisation azotée en prenant en compte les reliquats d'entrée d'hiver

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable, au minimum, de : 1. Calculer ses apports pour équilibrer sa fertilisation azotée 2. Intégrer les analyses de reliquats (entrée hiver (REH) et sortie d'hiver (RSH)) dans le pilotage de sa fertilisation azotée 3. Adapter ses rotations culturales
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • Fonctionnement du cycle de l'azote et rôle de la matière organique • Le calcul de l'équilibre de la fertilisation azotée • Les modalités de réalisation des REH et RSH (calendrier, méthodologie) • L'utilisation des reliquats dans le pilotage de la fertilisation • Identification des rotations peu libératrices d'azote (cultures bas niveau d'impacts (BNI)...))
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : - Objectif 1 : Apports méthodologiques, travail individuel ou collectif : calcul de la balance azotée de l'exploitation - Objectifs 2 et 3 : Apports théoriques illustrés de cas pratiques pour interpréter les reliquats et adapter les rotations culturales
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Eau/Sol : Réduire les pesticides sur son exploitation à travers l'IFT

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable, au minimum, de : 1. Calculer son bilan IFT 2. Mettre en place des techniques pour réduire son IFT : mieux apprécier les leviers et techniques alternatives pour réduire l'IFT
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • L'outil IFT : présentation, utilisation et calcul, cas pratiques • Les techniques et leviers de réduction de l'IFT notamment ceux utilisés en AB (rotations, choix des variétés et cultures bas niveau d'impact (BNI), désherbage mécanique, diversification, développement des infrastructures agroécologiques...) et leur impact économique
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : - Objectif 1 : Apports méthodologiques, travail individuel ou collectif, cas concrets : calcul de l'IFT et réflexion sur l'assolement (rotation) - Objectif 2 : Apports théoriques illustrés de cas pratiques pour évaluer l'impact environnemental et économique de chaque levier
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Eau/Sol : Adapter ses pratiques pour protéger la ressource en eau

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable, au minimum, de : 1. Adapter ses rotations culturales 2. Adapter ses traitements : molécules et période de traitement 3. Comprendre les impacts des pratiques agricoles en matière de qualité de l'eau
-----------	---

Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • La qualité de l'eau sur le secteur • Les risques de transferts vers les eaux souterraines et superficielles • Les molécules problématiques pour la qualité de l'eau • L'impact des périodes de traitement et les risques en eau superficielles • Identification des rotations les plus adaptées à la protection de la ressource en eau
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : - Objectifs 1 et 2 : Apports théoriques illustrés de cas pratiques
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Eau/Sol : Introduire des cultures à bas niveau d'impacts (BNI) dans sa rotation

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable, au minimum, de : 1. Modifier ses rotations en introduisant des cultures BNI 2. Conduire efficacement ces cultures BNI
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • Présentation des différentes cultures BNI et focus sur les cultures les plus adaptées à la région, en terme de potentiel agronomique et de débouchés • Etudes de différentes rotations comportant des cultures BNI • Conduite agronomique des principales cultures BNI identifiées
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : - Objectifs 1 et 2 : Apports théoriques illustrés de cas pratiques
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Sol/Eau/Biodiversité : Réussir ses couverts d'interculture

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable, au minimum, de : - Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réussir ses couverts d'interculture
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • Rappels de l'intérêt des couverts d'interculture : rôle dans la rotation, bénéfices agronomiques et environnementaux attendus (biodiversité, lixiviation) • Eléments de réussite pour l'implantation des couverts d'interculture (choix des espèces, calendrier, techniques de mise en place et matériels) et l'efficacité des couverts en fonction des objectifs recherchés (fertilité des sols, hébergement d'auxiliaire, lutte contre les adventices et réduction des produits phytosanitaires)
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : Apports théoriques illustrés de cas pratiques pour réussir son couvert
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Elevage : Améliorer l'autonomie fourragère de son élevage d'herbivores

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable, au minimum, de : • Savoir gérer et optimiser les prairies de son exploitation pour améliorer son autonomie fourragère
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • La composition des prairies : choix des espèces et associations • Les leviers d'amélioration du rendement en herbe • Les leviers d'optimisation du pâturage (calendrier, parcellaire,

	rotations, entretien des pâtures, gestion des stocks d'herbe) • Les leviers d'amélioration de la fertilisation • Les clés d'adaptation de son exploitation face au changement climatique
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : Apports théoriques illustrés de cas pratiques
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Elevage : Améliorer l'aménagement de son parc en élevage monogastrique de plein air

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable, au minimum, de : 1. Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer l'aménagement des parcs 2. Entretenir les parcs de manière adaptée aux animaux
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • La place des parcs dans le bien-être animal • Les éléments d'aménagement nécessaires à des parcs de qualité • Les modalités d'entretien des parcs et les leviers d'amélioration continu du parc en matière de bien-être animal
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : Apports théoriques illustrés de cas pratiques (photos, visite)
Durée	Minimum 7h00

MAE 23-27 Biodiversité : Favoriser la biodiversité sur son exploitation

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable, au minimum, de : • Mettre en œuvre des pratiques vertueuses pour la biodiversité des espaces agricoles sur son exploitation
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • Les différentes formes de biodiversité présentes dans l'environnement d'une exploitation agricole • Intérêts écologiques et fonctionnels de la biodiversité • Impacts des pratiques agricoles, favorisant ou défavorisant cette biodiversité • Intérêts de réaliser des diagnostics et plans de gestion pour la conservation de la biodiversité des espaces agricoles
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : Apports théoriques illustrés de cas pratiques
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Biodiversité/Sol/Eau : Connaître et reconnaître la biodiversité de son exploitation

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable au minimum de, au choix : 1. Reconnaître les auxiliaires de culture - Ou 2. Reconnaître les espèces d'intérêt du territoire
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • Habitats des espèces visées • Intérêts écologiques et/ou fonctionnels des espèces visées • Clés de reconnaissance des espèces étudiées
Modalités de	Modalités pédagogiques :

formation	Apports théoriques illustrés de cas pratiques (photos, visite)
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Biodiversité/Sol/Eau/Élevage : Entretenir les couverts prairiaux et/ou d'intérêt faunistique et floristique (IFF) sur son exploitation

Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable au minimum, de : • Entretenir les couverts d'intérêt faunistique et floristique sur son exploitation
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants : • Intérêts écologiques et agronomiques des couverts prairiaux et/ou IFF • Choix des espèces composant le couvert et intérêts pour la biodiversité • Modalités d'implantation, d'entretien et de renouvellement du couvert et impacts de ces modalités sur la biodiversité
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : Apports théoriques illustrés de cas pratiques
Durée	Minimum 7h00

MAEC23-27 Biodiversité/Sol/Eau/Élevage : Entretien durable des infrastructures agroécologiques

Objectifs	A l'issue de la formation, stagiaire doit être capable, au minimum, de : • Mettre en œuvre des pratiques d'entretien durable des infrastructures agroécologiques présentes sur son exploitation
Contenu	Cette formation doit comporter à minima les éléments de contenu suivants, au choix : • Gestion durable des haies • Gestion durable des arbres intra-parcellaires • Gestion durable des ripisylves • Entretien d'une mare et/ou un fossé naturel • Obligatoire si enjeu Sol/Eau/Élevage : Intérêt des infrastructures agroécologiques pour l'environnement (protection de la ressource en eau, biodiversité) et d'un point de vue agronomique (brise-vent, bien-être animal,...) • Obligatoire si enjeu Sol/Eau/Élevage : Modalités de mise en place des infrastructures agroécologiques (par exemple, choix des essences à planter) de manière cohérente avec le système de culture ou d'élevage (par exemple, aménagement de parcours monogastriques)
Modalités de formation	Modalités pédagogiques : Apports théoriques illustrés de cas pratiques
Durée	Minimum 7h00

Annexe 2 : Modèle de Feuille d'émargement . Conformément au cahier des charges, ces données seront transmises à la DRIAAF.

Nom et coordonnées complètes du prestataire de formation :

Action de formation n°.....

Titre de l'action :

Début / Fin :

N° interne de la formation :

	Émargements						
	Jour		Jour				
	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires			
	Lieu	Lieu	Lieu	Lieu	PAEC	N°PACAGE de l'exploitation	Nom de la structure
Stagiaire (nom et prénom)							
Stagiaire (nom et prénom)							
Stagiaire (nom et prénom)							
Formateur (nom, prénom et signature)							
Intervenant (Nom, Prénom et signature)							